

## RÉCIDIVE

► "Nous pensions qu'il ne recommencerait pas", affirme Jean-Charles Jullien, l'ex-avocat de Saïd D. Jeudi 12 et vendredi 13, cet ouvrier dans le bâtiment, 40 ans, comparait devant la cour d'Assises de Nîmes pour la deuxième fois. Il est soupçonné d'avoir, dans la nuit du 10 au 11 novembre 2011, enlevé Aurélie, 26 ans, et l'avoir violente.

Ce soir-là, Aurélie a rendez-vous avec ses amis devant la gare de Bagnols-sur-Cèze. Il est minuit et demi, elle attend dans sa voiture et pianote sur son téléphone portable quand un homme l'accoste et la force à sortir de sa voiture pour l'entraîner dans la sienne. Pour obliger la jeune femme à le suivre, il place une scie sous sa gorge.

Aurélie se débat. Assise sur le siège passager, elle met sa main dans le cadre de la portière pour empêcher son ravisseur de fermer la porte. L'homme claque la porte sur sa main. Aurélie hurle. Endormie sur son canapé dans son appartement près de la gare, Zakia est réveillée par les hurlements d'Aurélie. Aux enquêteurs elle raconte : "L'homme poussait les jambes d'une femme dans la voiture. Il la frappait à coup de poing. La femme hurlait, elle lui criait d'arrêter". De sa fenêtre, Zakia crie qu'elle a appelé la police. "L'homme s'est mis au volant et a démarré", raconte le témoin. Aurélie parvient de justesse à sortir du véhicule.

Jeudi 12, l'avocat Ludovic Para prendra la parole pour elle devant la cour d'Assises de Nîmes. Il affirme : "Ma cliente sait qu'elle a réchappé au pire. Quand l'agresseur l'a menacée de sa scie, il lui a pris son téléphone en disant : où tu vas, tu n'en auras plus besoin".

**Lycéenne.** Le pire, la jeune Vanessa, 29 ans, l'a vécu. C'était le 2 octobre 2001. Elle n'a alors que 16 ans. À 6h45, la lycéenne quitte la maison de ses grands-parents à Sauveterre et se dirige vers l'arrêt de bus du quartier



Ludovic Para, avocat de la victime.

CHRISTIAN PHILIP

## "Il a dit : où tu vas, plus besoin de téléphone"

Jeudi 12, Saïd D. est jugé aux Assises pour enlèvement. Cette fois, sa victime est parvenue à s'échapper. Contrairement à Vanessa qui, en 2001, avait été enlevée puis violée dans un champ.

### EXPERTISE PSY

À l'époque, l'expert psychiatre qui examine Saïd D. n'est pas inquiet. Il soutient qu'il ne présente ni maladie mentale, ni état dangereux. "Son acte ressemblait à une pulsion, pas à celui d'un criminel organisé" se souvient Jean-Charles Jullien. Dix ans après, un nouvel expert psychologue assure le contraire. Saïd D. serait "particulièrement susceptible de passage à l'acte".

arrêté dans un champ" raconte Nadine Avoic, l'avocate de Vanessa.

Saïd D. viole sa victime sous un arbre puis il l'abandonne sur place. "Elle était en pleurs, son pantalon était couvert de sang. Elle a marché ainsi jusqu'à son lycée" se souvient Nadine Avoic qui conclut "Vanessa était tellement traumatisée, qu'au début elle refusait totalement d'en parler. Elle disait toujours "ça va !" pour faire comme si ça n'était pas arrivé".

Arrêté vingt jours plus tard, Saïd D. est incarcéré. Il est condamné à dix ans de réclusion criminelle en avril 2003. Il sort en 2007. En récidive, il encourt aujourd'hui la réclusion criminelle à perpétuité.

Daphné Arthomas

d.arthomas@gazettedenimes.fr

de la mairie. Arrivée à destination, elle est accostée par un homme en voiture. "Saïd D. avait passé la nuit dehors après s'être disputé avec sa femme, se souvient l'avocat Jean-Charles Jullien. Effrayée, Vanessa tente de s'enfuir, mais Saïd D. parvient à la rattraper. Il pose une main sur sa bouche pour étouffer ses cris, la menace avec une pince coupante et la fait monter dans sa voiture. À quelques dizaines de mètres de là, Vanessa aperçoit un voisin qui, alerté par les cris, est sorti sur le pas de sa porte. Deux autres riverains entendent les appels au secours de l'adolescente. Mais personne n'intervient.

Saïd D. roule, direction Bagnols-sur-Cèze. "Arrivé aux portes de la ville, il a bifurqué dans un chemin puis s'est